

Procès-verbal de proclamation des résultats des élections au **scrutin proportionnel des membres du**

CONSEIL DE

L'IREM

scrutin du

5 décembre 2019

Collège

des personnels BIATS travaillant pour l'IREM

inscrits	2	votants	2	% de participation	100,00	Suffrages exprimés	2
----------	---	---------	---	--------------------	--------	--------------------	---

nombre de sièges attribués au collège

quotient électoral : $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{sièges à pourvoir}}$

=

voix

ONT OBTENU : (il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral - article 719-21 alinéa 4 du Code de l'éducation).

INTITULE DES LISTES	VOIX	SIEGE(S)	RESTE	RANG	SIEGE(S) AU PLUS FORT RESTE
SPERNER Sylvie	2	1	0,00	1	0
		TOTAL			
		1			0
		Total siège(s) pourvu(s)		1	

En conséquence, sont élus (article D 719-21 alinéa 10 du Code de l'éducation)

SPERNER Sylvie

Maxéville, le 5 décembre 2019

L'Administrateur provisoire de l'INSPÉ



Fabien SCHNEIDER

Procès-verbal de proclamation des résultats des élections au **scrutin proportionnel des membres du**

CONSEIL DE

L'IREM

scrutin du

5 décembre 2019

Collège

des animateurs en poste dans les 1er et 2nd degrés

inscrits 40 votants 0 % de participation 0,00 Suffrages exprimés 0

nombre de sièges attribués au collège

quotient électoral : $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{sièges à pourvoir}}$

= voix

ONT OBTENU : (il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral - article 719-21 alinéa 4 du Code de l'éducation).

INTITULE DES LISTES	VOIX	SIEGE(S)	RESTE	RANG	SIEGE(S) AU PLUS FORT RESTE
/					
TOTAL		0			0
			Total siège(s) pourvu(s)		0

FAUTE DE CANDIDAT, LE BUREAU DE VOTE N'A PAS ÉTÉ OUVERT - LES 6 SIÈGES SONT DÉCLARÉS VACANTS


En conséquence, sont élus (article D 719-21 alinéa 10 du Code de l'éducation)

}

/

Maxéville, le 5 décembre 2019

L'Administrateur provisoire de l'INSPÉ


Fabien SCHNEIDER

Procès-verbal de proclamation des résultats des élections au **scrutin proportionnel des membres du**

CONSEIL DE

L'IREM

scrutin du

5 décembre 2019

Collège

des animateurs en poste dans le supérieur

Inscrits 13 votants 9 % de participation 69,23 Suffrages exprimés 8

nombre de sièges attribués au collège

quotient électoral : $\frac{\text{suffrages exprimés}}{\text{sièges à pourvoir}}$

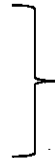
= voix

ONT OBTENU : (il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de ses suffrages contient de fois le quotient électoral - article 719-21 alinéa 4 du Code de l'éducation).

INTITULE DES LISTES	VOIX	SIEGE(S)	RESTE	RANG	SIEGE(S) AU PLUS FORT RESTE
STEF André	8	4	0,00	1	0
		TOTAL	4		0
		Total siège(s) pourvu(s)		4	

En conséquence, sont élus (article D 719-21 alinéa 10 du Code de l'éducation)

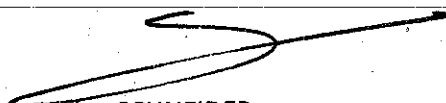
STEF André
 GEANDIER Françoise
 WEISSE Jean-François
 BARDY-PANSE Nicole



STEF André

Maxéville, le 5 décembre 2019

L'Administrateur provisoire de l'INSPÉ



Fabien SCHNEIDER